

## ANNEXE B

### PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ SANCTIONNÉS

#### TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

#### 66<sup>e</sup>-67<sup>e</sup> ANNÉE DU RÈGNE D'ELIZABETH II, 2017-2018

---

#### PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

*Association des étudiants de l'Université du Manitoba, Loi modifiant la Loi sur l'/The University of Manitoba Students' Union Amendment Act*

(N<sup>o</sup> 300) (M<sup>me</sup> GUILLEMARD)

1 <sup>re</sup> lecture — M <sup>me</sup> GUILLEMARD .....	117
2 <sup>e</sup> lecture — M <sup>me</sup> GUILLEMARD. Débat : M <sup>me</sup> GUILLEMARD.	
Questions : MM. WIEBE, TEITSMA, GERRARD et FLETCHER.	
Suite du débat : MM. WIEBE, TEITSMA, FLETCHER, GERRARD et ALLUM. Ce dernier obtient le droit de parole pour la reprise du débat .....	125
Suite du débat : M. ALLUM et M <sup>me</sup> MAYER. Adoption et renvoi en comité .....	139
Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé fait rapport du projet de loi sans amendement .....	183-185
Approbation et 3 <sup>e</sup> lecture (avec le consentement de l'Assemblée) — M <sup>me</sup> GUILLEMARD.	
Débat : M <sup>me</sup> GUILLEMARD ainsi que MM. TEITSMA et SWAN. Adoption .....	262
Sanction .....	288-289